



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 090-2022

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 4 avril 2022:

- Règlement 090-2022 « RÈGLEMENT NUMÉRO 090-2022 CONCERNANT LA SIGNALISATION, LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES, LA DÉNOMINATION DES RUES ET LA LIMITE DE VITESSE DU SECTEUR DES RUES DU BOISÉ ET DU PRÉ »

Il peut être pris communication de ces règlements, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 1^{er} DÉCEMBRE 2022.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 1^{er} décembre 2022.

Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière